

BELGIQUE - BELGIE

P.P. - PB

4500 HUY 1

9/2730

P 202391

# Action Réfugiés

Périodique trimestriel édité par l'Aide aux Personnes Déplacées asbl  
Fondée par Dominique Pire (+) Prix Nobel de la Paix 1958

Bureau de Dépôt - Liège X - P 202 391 N° 131-3<sup>ème</sup> trimestre 2011

## Editorial

Le 28 juillet 1951 était signée à Genève la Convention des Nations Unies définissant le statut de réfugié. Un soixantième anniversaire qu'il convient de rappeler mais y a-t-il matière à le fêter ?

Il faut dire que la « Forteresse Europe » n'a jamais aussi bien porté son nom. Au printemps dernier, de jeunes démocraties se sont éveillées quasiment à nos portes. Portes que certains membres de l'Union européenne se sont empressés de cadenasser, prétextant ainsi éviter d'être submergés par un « afflux de migrants » qui n'a jamais eu lieu.

Nos pays perçoivent l'Autre avant tout comme une menace, jamais comme un enrichissement et confondent dès lors droit d'asile et politiques de contrôle des flux migratoires. Ensemble, les Vingt-Sept ont reçu un peu plus de 243 000 demandes d'asile en 2010, soit 29 % du total mondial. L'Afrique du Sud, à elle seule, en a reçu environ 180 000 ! Quatre réfugiés sur cinq vivent dans les pays en développement. Il est vrai que les Etats membres ont accordé le statut de réfugié ou une autre forme de protection à approximativement 74 000 personnes en 2010. Mais il est consternant de noter que le taux d'acceptation des demandes d'asile est passé de 85 % au début des années 1990 à moins de 15 % au milieu de

la première décennie des années 2000. Alors, submergée, l'Europe ?

Depuis quelques années, il se chuchote que la Convention de Genève sur les réfugiés n'est plus adaptée à notre époque, qu'il faudrait peut-être imaginer autre chose. Au lieu de modifier le droit d'asile, ne faudrait-il pas plutôt changer les politiques ?

**Pour alimenter votre réflexion, nous vous proposons la lecture d'un rapport du Jesuit Refugee Service, « De la détention à la vulnérabilité » (disponible sur [www.aideauxpersonnesdeplacees.be](http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be)).**

**Vous y trouverez les résultats pour la Belgique d'une étude européenne sur la vulnérabilité des demandeurs d'asile dans les centres fermés.**

**Enfin, en pages intérieures, l'interview d'une mère de famille qui a séjourné dans un centre fermé illustre la dureté de l'accueil réservé aux migrants dans notre pays. Non, malheureusement, il n'y a pas de doute, c'est bien chez nous que cela se passe.**



**Tout don supérieur ou égal à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois au cours de l'année sur l'un de nos comptes en Belgique donne droit à une quit-tance d'exonération fiscale.**

**BE41-0000-0756-7010**

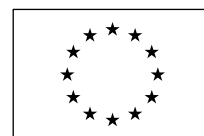
AIDE AUX PERSONNES DEPLACÉES

Rue du Marché, 33 – 4500 HUY

Merci de bien vouloir indiquer en communication votre Numéro de Registre National.

**Patrick Verhoost**

  
RÉGION WALLONNE



## Accueil et intégration à la belge ou l'art de se tirer une balle dans le pied.

La population migrante effraie la société d' « accueil ». Les nouveaux venus sont souvent suspectés de demander plus à la société (besoins en aide sociale, en formation, en soins médicaux, ...) que ce qu'ils ont eux-mêmes à offrir. Ils sont globalement perçus par toute une frange de la population comme une charge. Si cette perception nous semble tronquée, il n'en reste pas moins que beaucoup de migrants éprouvent de réelles difficultés à trouver leur place ici.

Arrêter les personnes dans leur élan migratoire nous semble indéniablement constituer un frein à l'intégration. Leur refuser un accueil décent permet certes au fédéral de garder les cordons de la bourse serrés. Une maigre économie au regard des coûts générés par cette politique défailante !

Qui se préoccupe de ce qu'on appelle « les maladies du séjour » ? Qui s'inquiète de ce que deviendront ces enfants mal scolarisés quand ils ne sont pas déscolarisés ? Qui se rend compte que l'insécurité affaiblit les individus et renforce le repli identitaire voire le retour à des pratiques religieuses parfois obscurantistes ?

Comment tracer un parcours d'intégration sur un tel terreau ?

Des politiques régionales cherchent à tracer un chemin sur des sables mouvants. En contraignant les migrants à l'immobilisme et à la lutte pour la survie, on casse la dynamique dans laquelle ils s'étaient inscrits en décidant de se mettre en route. Lorsqu'ils s'arrêtent, leurs talons s'enfoncent dans le sol. Il devient alors difficile pour les acteurs de l'insertion que sont le FOREM, les CPAS, les écoles, le secteur associatif, ... de les remobiliser pour les accrocher à la société.

Une politique efficace serait une politique menée sans ambiguïté, une politique qui ne serait pas contrainte de donner de la main gauche ce qu'elle a refusé de donner de la main droite... Pour essayer, souvent vainement de réparer ses propres dégâts. S'il n'y avait que les dégâts financiers, même non négligeables, ce ne serait pas encore trop grave mais il y a les dégâts humains et ils sont parfois irréversibles. Le témoignage d'une famille qui a connu la détention dans un centre fermé illustre notre propos.

*Anne-Françoise Bastin*



### « On ne méritait pas ça ! »

#### • **Votre mari et vous avez fait la douloureuse expérience des centres fermés belges...**

• Oui, mon mari en a même fait deux fois l'expérience. Il a été enfermé une première fois alors qu'il avait à peine mis le pied sur le territoire belge. Les passeurs nous avaient séparés au cours du voyage. Mon mari est arrivé le premier en Belgique et a fait l'objet d'un contrôle d'identité avant même d'avoir pu demander l'asile. Il a été placé en détention et expulsé une première fois. Il est revenu après quelques mois.

#### • **Vous avez alors pu vivre en famille.**

• Oui, pendant plus ou moins cinq ans. Puis un jour, alors que nous ne nous y attendions pas du tout,

la police a débarqué à notre domicile. Nous avons trois enfants à l'époque. Nous avons tous été emmenés en centre fermé. J'étais enceinte mais je ne le savais pas encore.

#### • **Vous avez été surpris par l'arrestation ?**

• Complètement. Nous savions bien entendu que notre demande d'asile avait été rejetée mais nous étions en recours et nous avons introduit une demande de régularisation de séjour. Nous percevions même une aide sociale. Nous ne nous savions pas menacés.

#### • **A l'époque, on enfermait encore les familles ...**

• Oui. L'enfermement a été terrible pour les enfants. Ils se sont remis à faire pipi au lit, à crier dans leur sommeil. Alors que ma fille se renfermait dangereusement, mon fils a commencé à développer des comportements agressifs ; il n'avait que trois ans à l'époque. L'enfermement lui était tellement insupportable que les gardiens étaient obligés de le sortir pour qu'il aille respirer. Le médecin du Centre a tout de suite vu que les enfants vivaient cela très mal et il m'a d'ailleurs dit qu'il me faudrait rapidement consulter un psychologue lorsque je sortirais.

• **Ce n'était pas trop curieux d'entendre cet homme qui, d'une certaine manière, appartenait à l'institution vous dire que vos enfants étaient en danger ?**

• Si, bien sûr. Mais quand vous vous trouvez dans cette situation, vous êtes tenté de saisir toutes les mains que l'on vous tend. Je me souviens d'une détention qui accordait des faveurs sexuelles à un gardien. Elle cherchait un peu de réconfort, de sécurité. Quelle bêtise !

• **Les conditions de détention étaient difficiles ?**

• Atroces. Quand je raconte à des Belges ce qui nous est arrivé, ils sont confus. Combien de fois n'ai-je pas entendu : « *Je ne savais pas que c'était comme ça...* ». Je n'ai pas supporté de me faire humilier devant mes enfants.

• **Il doit être difficile pour des enfants de voir leurs parents, qui sont censés les protéger, être placés eux-mêmes dans une telle situation de vulnérabilité ?**

• Les miens ne sont jamais parvenus à surmonter cela. Ils ont assisté à des choses terribles. D'abord, il y a l'attitude de membres du personnel. Si certains manifestent leur sympathie par de petites attentions, d'autres ne se privent pas d'être vulgaires, méprisants. Mes enfants comprenaient déjà le français et ils entendaient les commentaires totalement déplacés que les gardiens faisaient aux femmes. Je vivais dans la peur, collée à mon mari. Mais les choses les plus graves se sont passées à l'aéroport lors des tentatives d'expulsion.

• **Vous pouvez nous en parler un peu ?**

• Mon mari a été emmené de son côté et j'ai été placée dans une espèce de cellule avec les enfants. On m'a fait déshabiller entièrement pour un contrôle. C'est peut-être culturel mais pour moi il était impensable de me déshabiller devant mes enfants. Je n'ai pas eu le choix. J'ai obéi parce que je ne voulais pas être frappée devant les enfants. Je me sentais

comme une criminelle. Je ne comprenais pas. En venant en Belgique, je ne voulais prendre la place de personne. Je voulais juste quitter un pays en ruine et donner une vie meilleure à mes enfants. Et voilà ce que je leur offrais ...

• **Vous vous sentiez coupable ?**

• Oui. Et quand il m'arrivait d'interpeller quelqu'un, de demander ce que les enfants avaient bien pu faire pour mériter ça, on me disait « *Rentre chez toi, ils seront libres !* ». S'accrocher, c'était leur faire subir l'innommable et monter dans l'avion, c'était les ramener sur une terre sans avenir. Mon esprit était confus. Je ne tenais plus debout.

• **C'était de la maltraitance psychologique ?**

• Pas seulement. Mon mari et moi avons aussi reçu des coups. Nous avons refusé de partir une première fois et ils se sont montrés bien déterminés à nous avoir la seconde. On m'a menottée et séparée de mes enfants. Au bout d'un temps, on m'a dit que ma famille était dans l'avion. Qu'ils acceptaient de partir. Comment savoir si c'était vrai ? Je suis montée dans l'avion et j'ai alors vu mon mari emballé comme une saucisse, contraint de rester plié en deux par deux agents qui lui poussaient la tête vers les genoux. On m'a installée devant lui. Puis je l'ai entendu crier. Les agents l'avaient blessé. Il avait parlé aux enfants dans notre langue pour les rassurer et comme les agents ne comprenaient pas ce qu'il disait, ils lui avaient écrasé davantage encore les cervicales pour le faire taire. Effrayés, les enfants se sont mis à crier à leur tour et je me suis levée pour m'interposer. Tout ce brouhaha a amené le Commandant de bord à refuser de nous embarquer.

• **Retour au centre fermé...**

• Pas si vite... On a passé le reste de la journée à l'aéroport. Ils m'ont enfermée dans un petit local et m'ont fait croire que les enfants et mon mari étaient partis et que j'étais seule en Belgique. « *T'es contente ?* ». C'était faux... J'ai appris le soir que mon mari avait continué à se faire battre et que les enfants étaient restés dans un véhicule sur le tarmac. Mon mari était vraiment amoché. Après cet épisode, les enfants ont manifesté des signes de grande souffrance psychologique. Ils allaient tellement mal que mon avocat a décidé de les faire soumettre à une expertise. Quand le juge a vu les résultats, il m'a fait libérer, avec les enfants. Mais ils ont eu raison de la résistance de mon mari et ils l'ont expulsé.

• **Il n'a donc jamais vu le petit dernier...**

• Non, toujours pas.

• **Ça n'a pas dû être facile de se retrouver seule en Belgique, sans papiers, sans argent, enceinte et avec trois enfants.**

• Des enfants traumatisés ! J'ai eu la chance de rencontrer des gens qui ont fait énormément pour nous. Ça n'a pas été facile parce qu'après cette expérience, j'étais très abattue et j'avais du mal à faire confiance à qui que ce soit. Et puis, j'avais l'impression qu'on ne me comprenait pas. Mon fils était intenable. Combien de fois n'ai-je pas entendu dire qu'il était mal élevé ? Je devais entendre cela sans broncher. On ne peut pas tout expliquer à tout le monde.

• **Comment les enfants ont-ils vécu l'absence de leur père ?**

• Je ne parvenais pas à leur faire comprendre qu'il n'était plus enfermé. Ils me demandaient tout le temps : « *Papa, il peut aller au magasin ? Il peut manger ce qu'il veut alors ?* » La pièce ne tombait pas. J'ai dû demander à mon mari de nous envoyer une cassette vidéo pour qu'ils voient qu'il était libre.

• **Les années ont passé. Comment vont-ils maintenant ?**

• Les choses restent difficiles. Mon fils est dans un centre spécialisé et va probablement être reconnu handicapé. Les tests réalisés démontrent bien qu'il n'est pas né handicapé. Il refuse toute forme d'autorité. Je ne peux bien sûr pas savoir comment seraient mes enfants s'ils n'avaient pas eu à subir cela mais il est indéniable qu'ils ont démarré leur vie avec un fameux traumatisme.

• **Un traumatisme que la société leur a infligé et qu'elle paie aujourd'hui... Vos enfants ont tellement de problèmes que plusieurs institutions sont amenées à intervenir. C'est important de relever qu'en vous faisant du mal la société s'est fait du tort à elle-même. Ce qui me frappe, c'est que vous pleurez, vous vous culpabilisez, mais je ne vous entends incriminer personne.**

• Mais je ne sais pas à qui je peux en vouloir. Je n'ai personne à qui je peux dire « T'as vu ce que t'as fait ? »

• **Vous avez connu d'autres épisodes difficiles dans votre vie. Vous avez traversé une guerre, côtoyé la mort de près. Cela semble avoir laissé moins de traces sur vous ?**

• La guerre m'a moins fait peur. D'abord parce que tous les gens qui m'entouraient la vivaient avec moi. Ensuite parce qu'on savait bien qui était l'ennemi. Ici, tous mes repères avaient disparu. L'enfermement est une expérience plus perturbante encore.

• **Je sais que votre avocat a tenu à tenter une action en votre nom auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Qu'est-ce que vous en attendez ?**

• Qu'on me dise que tout cela n'était pas juste. Qu'on ne le méritait pas.

*Propos recueillis par Anne-Françoise Bastin*

**Siège social :**

Rue du Marché, 33  
4500 Huy  
Tèl : 085/21 34 81  
Fax : 085/23 01 47  
e-mail : aidepersdepl.huy@skynet.be  
Site : <http://www.aideauxpersonnesdeplacees.be>

**Numéros des comptes :**

**En Belgique :**

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

**C.C.P. 000-0075670-10**

(IBAN : BE41 0000 0756 7010)

BIC : BPOTBEB1)

**FORTIS 240-0297091-81**

(IBAN : BE36 2400 2970 9181)

BIC : GEBABEBB)

**En France :**

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

Chemin Rouge de Fontaine

59650 Villeneuve d'Ascq

**C.C.P Paris17.563.64X**

(IBAN : FR25 3004 1000 0117 5636 4X02 050)

BIC : PSSTFRPPPAR)

**Crédit du nord-Lille 2906-113342-2**

(IBAN : FR76 3007 6029 0611 3342 0020 086)

BIC : NORDFRPP)

**Au Grand-Duché de Luxembourg :**

AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES

**Compte C.C.E. Luxembourg :**

**1000/1457/2**

(IBAN : LU58 0019 1000 1457 2000)

BIC : BCEELULL)

**En Suisse :**

EUROPE DU COEUR-APD

**C.C.P Bulle 12-17332-1**

(IBAN : CH61 0900 0000 1201 7322 1)

BIC : POFICHBEXXX)

**En Grande-Bretagne :**

Father Pire Fund :

Camberwell Branch (206651)

P.O. Box 270

**LONDON SE 154 RD – A/C 50361976**

(IBAN : GB55 BARC 2066 5150 3619 76)

SWIFT BIC : BARCGB22)

**Exonération fiscale pour tous les dons égaux ou supérieurs à 40 Euros versés en une ou plusieurs fois à l'un de nos comptes en Belgique.**

**Editeur responsable :  
Patrick Verhoost**